

A-DAR 71

S.C.I. au capital de 1.000 Euros

20 A IMPASSE TERTIAN

13008 Marseille

RCS MARSEILLE 888843042

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 21 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 21 Novembre à 14 heures, les associés de la SCI A-DAR 71 se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Yigal Abrami, gérant, propriétaire de 50 parts
 - Madame Laetitia Abrami propriétaire de 50 parts
- représentant la totalité du capital social de la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yigal Abrami pour délibérer de l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

- Démission du gérant
- Nomination d'un nouveau gérant

PREMIERE RESOLUTION:

L'assemblée générale constate la démission de Monsieur Yigal Abrami de ses fonctions de gérant à compter de ce jour

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate la nomination de Madame Laetitia Abrami pour les fonctions de gérant à compter de ce jour

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale suite aux décisions précédentes constate la modification de l'article 14 des statuts comme suit :

« Article 14. - Gérance

La société est gérée par une ou plusieurs personnes, associées ou non, désignées par une décision collective des associés, représentant plus de la moitié des parts sociales.

Le gérant est révocable par une décision des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

La rémunération du gérant est fixée par la décision qui le nomme.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant engage la société par les actes entrant dans l'objet social.

Dans les rapports entre associés, le gérant peut accomplir tous les actes de gestion que demande l'intérêt de la société.

- *Madame Laetitia Abrami née le 20 août 1979 à Marseille (13), demeurant 20 A impasse Tertian 13008 Marseille, épouse de Monsieur Yigal Abrami mariée sous le régime de la communauté.*

est nommé gérant statutairement. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures.

Yigal Abrami

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'Y' and 'A' intertwined.

Laetitia Abrami

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

*Bon pour acceptation des
fonctions de gérant*

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, horizontal 'L' shape.